

**ARRÊTÉ n° 287 - 2022**  
portant délégation de fonction à  
Madame Laurence BACINO, cinquième Maire Adjoint

Le Maire d'EPAGNY METZ-TESSY,

- \* **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18,
- \* **VU** l'installation du Conseil Municipal et l'élection du Maire et des Adjointes en date du 26 mai 2020,
- \* **VU** l'arrêté n° 152-2020 en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonction à Madame Laurence BACINO, cinquième Maire Adjoint,

**ARRÊTE**

**Article 1°** - L'arrêté n° 152-2020 en date du 27 mai 2020 est abrogé.

**Article 2°** - Madame Laurence BACINO, cinquième Maire Adjoint, est déléguée aux affaires sociales et à la population, pour les affaires concernant :

- ⇒ *Les affaires sociales, la solidarité, les logements, les actions intergénérationnelles,*
- ⇒ *L'accueil du public,*
- ⇒ *L'état civil,*
- ⇒ *Les élections.*

**Article 3°** - Délégation de signature lui est donnée pour ces différentes missions pour :

- ⇒ l'engagement de dépenses courantes dans la limite de 4 000.00 € HT et des crédits budgétaires,
- ⇒ les dossiers d'aide légale,
- ⇒ tout acte ou courrier se rapportant aux délégations indiquées.

**Article 4°** - Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 5°** - Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, à Monsieur le comptable public, responsable de la Trésorerie d'Annecy, notifié à l'intéressée, et sera porté à la connaissance du public par publication électronique sur le site internet de la commune.

Notifié le **26 SEP. 2022**  
Signature de Laurence BACINO,  
Maire Adjoint,



Fait à Epagny Metz-Tessy, le 28 juillet 2022,  
Le Maire,



Roland DAVIET.